

EHPAD LE BAILLOT SOUILLAC

TARIFS APPLICABLES AU 01 JANVIER 2025

Les tarifs sont arrêtés par le Conseil Départemental du Lot, dans la mesure où l'établissement est habilité à recevoir des personnes au titre de l'aide sociale, sur proposition du Conseil d'Administration du CIAS.

Le tarif journalier se compose du tarif hébergement auquel s'ajoute le tarif dépendance¹.

Tarif hébergement	
Chambre individuelle	61.47 €
Chambre double	48.72 €
Chambre accueil temporaire	47.00 €

Tarif dépendance	
GIR 5-6	6.65 €
GIR 3-4	15.67 €
GIR 1-2	24.69 €

Aides financières possibles :

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie : pour les personnes en GIR 3-4 et GIR 1-2

APL : Allocation Personnalisée au Logement

¹ Le GIR (Groupe Iso-Ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.